

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1er FÉVRIER 2011.**

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : Jean-Marie HOLE pouvoir à Claude COSSERON.

Secrétaire : LEGRAVEY Jacqueline.

Le Conseil Municipal :

- Accepte le devis d'un montant de 5 000.00 euros pour l'achat et le tir du feu d'artifice du 13 juillet 2011 à la plage.
- Décide de ne pas utiliser son droit de préemption pour les parcelles AP 94- 95, AR 183-145.ainsi que pour la parcelle AC 197.
- Décide de faire valoir son droit de préemption sur les parcelles AI 64, 65, 66 et 67 lorsque celles-ci seront mises en vente.
- Emet un avis favorable à la prolongation du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi d'Olivier LENOEL à compter du 1^{er} février 2011 pour une durée de 6 mois.
- Décide de vendre une partie du chemin rural non reconnu situé à Salnel à Monsieur et Madame DUCHESNE et à Monsieur et Madame TROU au prix de 20.00 euros le m². Tous les frais seront à la charge des acquéreurs.
- Approuve la passation d'un marché public avec l'Etat pour assurer la prestation d'assistance conseil pour la gestion du service public d'assainissement collectif pour les exercices 2010 à 2012.
- Décide d'organiser une cérémonie pour le départ en retraite de Michèle PINEL, secrétaire de mairie, et de lui offrir un cadeau.
- Décide de louer le logement communal situé 33 rue des Miellettes à compter du 1^{er} février 2011 à Monsieur Gaétan GUÉRET pour un montant mensuel de 335.00 euros plus 5.00 euros de charges.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Ay pour être affiché le 12 janvier 2011 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A SAINT GERMAIN SUR AY, le 11 janvier 2011.

Le Maire,
Thierry LOUIS